GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION

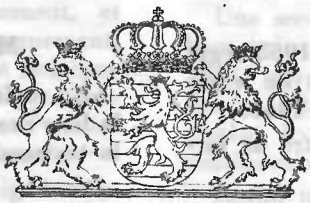

19e Année 31 JANVIER 1963 N° 1

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de janvier) 2

2. Chambre des Députés (Mois de janvier) 2

3. La Revision des Conventions instituant l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise 3

4. L'Adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés Européennes 5

5. La Semaine Nationale pour la Campagne contre la Faim . . . 7

6. Jean Limpach, Directeur honoraire du Lycée classique d'Echternach † 9

7. Nouvelles de la Cour 10

8. Conseil de Gouvernement. - Réunions durant le mois de janvier . 11

9. Nouvelles diverses 11

10. Le Mois en Luxembourg (Mois de janvier) 14

Mémorial (mois de janvier)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

La loi du 9 janvier 1963 approuve le Protocole signé à Paris, le 16 décembre 1961, relatif à l'adhésion du Danemark et d'autres membres du Conseil de l'Europe à la Convention concernant les stagiaires, signée à Bruxelles, le 17 avril 1950.

Trois règlements ministériels du 2 janvier 1963 règlent la suspension de l'obligation de produire une licence pour l'importation, l'exportation et le transit de certaines marchandises.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un règlement ministériel du 2 janvier 1963 règle l'importation de froment de printemps et de seigle de printemps pour la campagne culturale 1963.

La loi du 9 janvier 1963 crée un centre de formation ménagère rurale.

*

Ministère d'Etat.

La loi du 2 janvier 1963 habilite le Grand-Duc de réglementer certaines matières.

Un arrêté grand-ducal du 9 janvier 1963 modifie l'article 1er de l'arrêté grand-ducal du 7 mars 1959 portant constitution des départements ministériels.

*

Ministère des Finances.

Un règlement ministériel du 2 janvier 1963 modifie et complète l'arrêté ministériel du 15 juin 1959 concernant la réglementation relative aux primes accordées dans l'intérêt de l'habitat.

Un règlement ministériel du même jour complète l'arrêté ministériel du 15 juin 1959 relatif aux primes accordées en faveur de l'amélioration hygiénique de l'habitat.

Un règlement ministériel du 8 janvier 1963 modifie le régime d'accise du tabac.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement ministériel du 2 janvier 1963 établit la liste des substances considérées comme engendrant la toxicomanie.

*

Ministère des Travaux Publics.

La loi du 2 janvier 1963 autorise l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorise le Gouvernement à émettre un emprunt de 300 000 000 francs pour l'exécution d'une première série de travaux.

Chambre des Députés (mois de janvier)

3 janvier 1963 : Réunion d'une Section centrale. — Réunion de plusieurs Commissions spéciales. —

22 janvier 1963 : 13e séance publique. — Analyse des pièces. — Règlement des travaux parlementaires. — Questions posées au Gouvernement. — Demande d'interpellation. — Projet de loi portant création d'un fonds commun de garantie automobile (N° 907). Rapport de la Commission spéciale. —

23 janvier 1963 : 14e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions posées au Gouvernement. —

24 janvier 1963 : 15e séance publique. — Projet de loi portant création d'un fonds commun de garantie automobile (N° 907). Continuation de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.

29 janvier 1963 : 16e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant réforme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (N° 920). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —

Réunion du Bureau de la Chambre des Députés. —

30 janvier 1963 : 17e séance publique. — Hommage rendu à la mémoire de feu le Député Othon Decker. — Projet de loi portant réforme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (N° 920). Discussion générale. —

Réunion de la Commission du Travail. —

31 janvier 1963 : 18e séance publique. — Projet de loi portant réforme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (N° 920). Continuation et fin de la discussion générale. —

La Revision des Conventions instituant l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Le 29 janvier 1963 a eu lieu à Bruxelles, au Ministère des Affaires Etrangères, la signature d'un protocole portant revision des conventions instituant l'Union Economique belgo-luxembourgeoise, d'un protocole spécial relatif à l'agriculture et d'un protocole spécial relatif au régime d'association monétaire. A la même occasion un projet de convention coordonné instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise a également été paraphé.

Ces protocoles furent signés, pour le Luxembourg, par Leurs Excellences Messieurs Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et pour la Belgique par Leurs Excellences Messieurs Théo Lefèvre, Premier Ministre, et Paul Henri Spaak, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères.

Rappelons que l'union économique belgo-luxembourgeoise a été créée par la convention du 25 juillet 1921, complétée depuis par une série d'accords additionnels, parmi lesquels on doit mentionner en particulier la convention du 23 mai 1935 introduisant un régime commun des importations et des exportations. L'union organisée par ces conventions constitue un régime particulièrement développé d'unification des activités économiques et des échanges intérieurs et extérieurs des deux pays. Le fonctionnement de l'union n'a pas manqué de soulever certains problèmes au cours des années, spécialement dans le domaine agricole, mais dans l'ensemble cette expérience d'intégration économique peut être considérée comme hautement satisfaisante et avantageuse pour les deux Parties.

Depuis quelque temps, il pouvait paraître que les relations particulières établies entre la Belgique et le Luxembourg étaient mises en cause par la création de structures similaires sur une étendue géographique plus large, à savoir, le Benelux et le Marché Commun. En réalité, même dans ce contexte nouveau, la coopération belgo-luxembourgeoise garde toute son importance : les deux Gouvernements n'eurent pas de difficulté à obtenir, tant dans le Traité Benelux (art. 94) que dans le traité instituant la Communauté économique européenne (art. 233) la reconnaissance de leurs liens particuliers. Toutefois, en présence du renouvellement profond des structures économiques en Europe occidentale, les deux Gouvernements reconnurent la nécessité de revoir l'ensemble des conventions et accords qui engagent leurs pays en vue de confirmer leur union et de la mettre à la hauteur des exigences du moment.

Dès le début de l'année 1957, il fut décidé d'ouvrir des négociations afin de revoir les conventions et accords existants. L'orientation générale était précisée en ce sens que les travaux devraient laisser intacts les principes acquis en 1921 et conduire à un renforcement de la solidarité entre les deux pays. Les présidents des délégations ayant été désignés en automne 1958, une conférence gouvernementale belgo-luxembourgeoise, tenue à Bruxelles, le 29 avril 1959, traça le cadre et fixa les méthodes des négociations.

Une entrevue à Luxembourg, le 3 juin 1961, entre les Ministres des Affaires Etrangères, MM. P. H. Spaak et Eugène Schaus, aboutit à une entente sur le nouvel équilibre institutionnel de l'union et à une confirmation de l'objectif général des négociations, dans le sens d'un raffermissement des liens économiques.

Une seconde conférence ministérielle belgo-luxembourgeoise, réunie à Val-Duchesse, le 7 décembre 1961, prit connaissance de l'état des travaux à cette époque; elle approuva les résultats déjà obtenus et résolut diverses questions essentielles pour la bonne continuation des travaux.

Enfin, une troisième et dernière conférence ministérielle, tenue à Luxembourg le 22 octobre 1962, présidée comme les deux précédentes, par les Premiers Ministres des deux pays, marqua l'accord des deux Gouvernements sur les divers projets présentés par les négociations. Outre plusieurs documents complémentaires, ces projets comportent :

1) trois protocoles, à savoir :
   — un protocole portant revision des conventions instituant l'union économique belgo-luxembourgeoise;
   — un protocole spécial relatif à l'agriculture;
   — un protocole spécial relatif au régime d'association monétaire;
2) un commentaire commun relatif aux protocoles ci-dessus;
3) le projet de texte coordonné de la convention d'union revisée.

Conformément aux prescriptions de l'article 94 du traité Benelux, la teneur des divers protocoles a été ratifiée au Gouvernement néerlandais. Ce dernier a fait savoir officiellement qu'il n'avait pas de remarques à formuler.

Après leur signature, qui a eu lieu à Bruxelles le 29 janvier 1963, les protocoles seront soumis pour approbation aux Parlements des deux pays. Ils entreront en vigueur après ratification des deux Chefs d'Etat.

La revision de l'U.E.B.L. n'a pas modifié le sens des conventions, mais en a modernisé l'expression. La terminologie a été rajeunie et les dispositions périmées ont été supprimées. Certaines lacunes ont été comblées.

C'est dans le domaine des institutions que se révèle l'innovation la plus saillante. A l'instar des Communautés européennes et du Benelux, l'U.E.B.L. sera dotée désormais d'un Comité de Ministres. Les autres organes de l'union seront la Commission administrative et le Conseil des douanes; il ne s'agit pas

de créations nouvelles, mais de l'adaptation de deux institutions existantes, créées respectivement en 1935 et en 1921, la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise (C.A.M.B.L.) et le Conseil administratif mixte. Quant au Conseil supérieur de l'union, institué par la convention de 1921, il a été jugé opportun de le supprimer. Depuis de nombreuses années déjà cette institution avait cessé toute activité. La Commission administrative et le Conseil des douanes se partageront les attributions de l'ancien Conseil supérieur.

Les nouveaux textes non seulement consolident ce qui existait, mais introduisent des améliorations dans les domaines où les conventions antérieures n'avaient pas apporté de solution ou des solutions insuffisantes. Il s'agit principalement des matières suivantes : le séjour, l'établissement et l'exercice des professions, la coordination des politiques économiques et l'harmonisation des législations dans les matières qui ne comportent pas de législation commune, l'élimination des obstacles créée par la fiscalité indirecte, la coopération dans le domaine des transports.

Les problèmes agricoles forment l'objet d'un protocole spécial, qui fait partie intégrante de la convention d'union. Il faut rappeler en effet que depuis la deuxième guerre mondiale, les relations agricoles entre la Belgique et le Luxembourg, réglées jusque là par les conventions de 1921 et de 1935, ont progressivement été influencées par les dispositions prises dans le cadre du Benelux et du Marché Commun. Ces dispositions ont été appliquées également dans les échanges agricoles entre les partenaires de l'U.E.B.L. Dans le protocole spécial relatif à l'agriculture, les deux Gouvernements ont créé la possibilité de revenir, grâce à des mesures concertées dans le Comité de Ministres, à un régime de plus grande liberté entre les deux pays.

La revision de la convention d'union économique a fourni d'autre part l'occasion de mettre à jour les dispositions qui régissent les relations monétaires. Celles-ci forment l'objet d'un protocole spécial consacrant, entre les deux pays, un régime d'association monétaire. Ce protocole constitue, au même titre que le protocole agricole, une partie intégrante de la convention d'union économique.

L'article XXIII du protocole de revision charge les Gouvernements des Hautes Parties Contractantes d'assurer la promulgation, après l'entrée en vigueur du protocole de revision, d'un texte coordonné de la convention instituant l'union économique belgo-luxembourgeoise. Ce texte coordonné comprendra d'une part les éléments qui subsistent des anciennes conventions de 1921 et de 1935, et, d'autre part, les modifications et les dispositions nouvelles introduites par le protocole de revision. Le texte coordonné, qui sera paraphé au moment de la signature du protocole de revision et qui sera officiellement promulgé après l'entrée en vigueur de celui-ci, est subdivisé en sept chapitres dont les intitulés donnent une idée des matières régies par la nouvelle convention d'union économique : dispositions fondamentales; dispositions relatives aux douanes et accises; séjour, établissement et exercice des professions; dispositions économiques; commerce extérieur; dispositions institutionnelles et générales; dispositions finales.

Dans sa forme nouvelle, la convention d'union économique belgo-luxembourgeoise présente, en comparaison des autres traités d'intégration économique, un ensemble de traits originaux qui justifient le maintien de ce lien particulier entre la Belgique et le Luxembourg, au milieu du Benelux et du Marché Commun :

1) une affirmation particulièrement énergique de l'unité du territoire économique et de la liberté complète des échanges intérieurs;

2) l'égalité de traitement dans le domaine fiscal;

3) l'existence d'une législation commune dans tous les domaines essentiels de l'union, à savoir, les douanes, la grande majorité des accises, ainsi que le régime des importations, des exportations et du transit;

4) la communauté des accords commerciaux et tarifaires;

5) une large intégration de l'administration des douanes;

6) une recette commune en matière de douanes, d'accises et de prélèvement sur les importations, partagée au prorata des populations;

7) un régime d'association monétaire qui permet la complète liberté des paiements à l'intérieur de l'union, complété par un régime de communauté en ce qui concerne la réglementation des changes et la gestion des devises étrangères.

Après la cérémonie de la signature le Premier Ministre de Belgique, Monsieur Théo Lefèvre, s'adressa à Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois et exprima la joie du Gouvernement belge que les liens entre la Belgique et le Luxembourg soient resserrés à nouveau de cette façon. Après avoir souligné l'importance de l'U.E.B.L. il célébra la longue et solide amitié qui existe entre les deux pays.

De son côté M. le Ministre d'Etat Pierre Werner précisa que la signature du traité consacre à ses yeux les bons résultats que l'U.E.B.L. a donnés aux deux pays depuis sa mise en vigueur en 1922. En indiquant que cette union économique garde toute sa valeur et toute son importance pour les deux pays, M. le Ministre d'Etat Pierre Werner ajouta que les nouveaux protocoles concrétisent la volonté de développer entre les deux pays une collaboration politique plus étroite.

M. le Ministre d'Etat conclut en soulignant que quoiqu'il arrive, la solidarité belgo-luxembourgeoise reste assurée et que les deux pays apporteront leur pierre à la construction européenne.

Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué publié à l'issue de la signature des divers protocoles :

COMMUNIQUÉ

Au cours d'une cérémonie qui a eu lieu le 29 janvier 1963 à 12 heures au Ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles, Leurs Excellences MM. Théo Lefèvre, Premier Ministre belge, et Paul-Henri

Spaak, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, et Leurs Excellences MM. Pierre Werner, Ministre d'Etat et Président du Gouvernement luxembourgeois, et Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois et Ministre des Affaires Etrangères, ont signé trois protocoles, à savoir :

— un protocole portant revision des conventions instituant l'U.E.B.L.
— un protocole spécial relatif à l'agriculture
— un protocole spécial relatif au régime d'association monétaire.

En même temps a été paraphé le projet de Convention coordonnée instituant l'U.E.B.L.

La signature de ces Protocoles marque l'aboutissement des négociations menées depuis un certain temps pour la revision des conventions et accords liant la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg depuis 1921. La revision de ces textes avait été rendue nécessaire par la création de structures similaires sur une étendue géographique plus large, à savoir le Benelux et le Marché commun.

Les trois protocoles seront soumis sous peu dans les deux pays à l'approbation parlementaire. Ils entreront en vigueur après ratification par S. M. le Roi des Belges et S. A. R. Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg.

Les deux chefs de gouvernement se sont félicités de l'heureux aboutissement de ces négociations qui marquera le début d'une nouvelle étape de la destinée commune de leurs pays.

L'Adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés Européennes

A la suite des déclarations du Général de Gaulle, Président de la République Française, faites au cours de sa conférence de presse du 14 janvier 1963, les négociations relatives à l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés Européennes, qui avaient lieu à Bruxelles au même moment, furent suspendues jusqu'au 28 janvier.

En présence de la situation nouvelle créée par les déclarations du Général de Gaulle et la proposition de la délégation française, qui y faisait suite, à l'effet de suspendre, pour un délai indéterminé, les négociations concernant la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés Européennes, un député Luxembourgeois, M. Henry Cravatte, souleva cette question au cours de la séance de la Chambre des Députés du 22 janvier en demandant à M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, de définir la position du Gouvernement luxembourgeois en cette matière.

Voici le texte de la réponse de Monsieur Eugène Schaus :

« L'attitude prise par le Gouvernement dans cette situation est fort claire et elle est simple à expliquer.

Lorsqu'il a fallu, il y a de cela quelques 15 mois, prendre position à l'égard de la demande du Gouvernement britannique visant à l'ouverture de négociations, notre Gouvernement s'est prononcé favorablement, tout comme les autres partenaires. Cette attitude a été motivée par la conviction que l'entrée de la Grande-Bretagne aurait pour effet de consolider l'union européenne et qu'elle renforcerait considérablement le potentiel économique des Communautés — à condition, évidemment que les nouveaux adhérents acceptent les principes qui sont le fondement de nos Communautés et la cause de leur efficacité.

Les négociations qui se sont ensuivies ont été laborieuses, mais nous n'avons vu dans la situation actuelle aucune raison suffisante pour interrompre les pourparlers. Nous nous sommes toujours efforcés, avec d'autres, de trouver les formules qui permettraient de concilier le respect de tout ce qui est fondamental dans les traités, avec les aménagements que demande la situation très particulière de la Grande-Bretagne. C'est pourquoi nous nous sommes prononcés contre la proposition de suspendre les négociations, étant convaincus que les possibilités de discussion et d'entente ne sont pas encore épuisées.

Telle a été l'opinion que le représentant luxembourgeois a clairement exposée au cours des négociations des derniers jours; il s'est trouvé à cet égard parfaitement solidaire avec quatre autres délégations. Telle sera encore notre ligne de conduite lors de la réunion fixée au 28 janvier prochain: celle-ci, comme vous le savez, a comme seul objet la décision à prendre sur la demande de suspension des négociations avec le Royaume-Uni.

Le but de notre politique reste la constitution d'une Europe unie et puissante, solidement attachée à l'Amérique dans le cadre de l'Alliance atlantique. Voilà la ligne que nous entendons suivre dans la conjoncture du moment présent.

Le 28 janvier les négociations entre la Grande-Bretagne et les six Minisrtes des Affaires Etrangères de la Communauté Economique Européenne furent reprises à Bruxelles. Le lendemain, 29 janvier, malgré les efforts faits en vue de trouver un compromis, les négociations furent finalement interrompues sans qu'une date fût fixée pour la prochaine réunion du Conseil de Ministres. »

Cette crise européenne provoqua de nombreux commentaires des hommes politiques européens et dans toutes les capitales cet événement préoccupa les autorités nationales. La presse mondiale y consacra la plus grande attention et l'évolution des événements fut suivie avec inquiétude et même avec amertume par les milieux politiques et l'opinion publique des divers pays.

Afin de définir l'attitude du Gouvernement luxembourgeois dans cette affaire, nous reproduisons ci-

après quelques déclarations officieuses et officielles faites à ce sujet à Luxembourg.

Dans une déclaration faite à l'Agence France-Presse M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, affirmait notamment :

Je déplore profondément l'interruption des négociations entre les pays de la C.E.E. et la Grande-Bretagne. A mon avis rien ne nous dispense de poursuivre dès à présent la recherche de moyens permettant de raccrocher avec le Gouvernement britannique.

J'estime par ailleurs que ce grave événement ne devrait pas mettre en péril notre volonté de construire l'Europe et ne devrait pas affecter le fonctionnement des Communautés.

De son côtée M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, fit la déclaration suivante à l'issue de la 17e session ministérielle de Bruxelles :

Au nom du Gouvernement luxembourgeois, je ne saurais à mon tour cacher ma déception, mon désarroi et ma profonde inquiétude devant la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Notre attitude à l'égard de la demande d'adhésion de l'Angleterre aux Communautés Européennes qui était et qui reste positive, a été motivée par la conviction que l'entrée de la Grande-Bretagne aurait pour effet de consolider l'union européenne et qu'elle renforcerait le potentiel économique des Communautés et par là même l'Europe toute entière. Je continue de croire que dans l'état dans lequel se trouvaient les négociations, il aurait été possible d'en arriver à un résultat positif tout en respectant les principes et l'esprit du Traité de Rome.

Pour cela même, je reste convaincu que les réalités politiques et économiques nous prouveront bientôt que nous ne pouvons en rester longtemps au stade actuel.

Le Grand-Duché de Luxembourg gardera sa foi dans une Europe unie et forte ainsi que dans la nécessité de l'unification et de l'intégration européennes qui seules seront de nature à répondre aux nécessités politiques de l'heure et aux aspirations des peuples européens.

Je voudrais dire à M. Heath personnellement et à toute la délégation britannique combien j'apprécie leur foi dans l'idéal européen et l'intégrité de leurs méthodes de négociation.

En terminant, j'espère qu'il nous sera possible à nous tous de regarder l'avenir en face, avec fermeté, confiance, sang-froid et sagesse politique.

Enfin le 1er février M. le Ministre Eugène Schaus fit un exposé sur cette question devant la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre des Députés. Après cette réunion M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, donna lecture de la déclaration suivante devant les journalistes luxembourgeois, la radio, les représentants des diverses agences de presse et les correspondants étrangers résidant à Luxembourg :

La position prise par le Gouvernement luxembourgeois lors des ultimes discussions qui ont précédé la suspension des négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun, est bien connue : nous avions la conviction qu'il aurait été possible d'arriver à un résultat positif tout en respectant les principes et l'esprit du traité de Rome. Le Gouvernement ne voyait donc dans la situation aucun élément qui aurait pu justifier l'interruption de la négociation.

Mais l'adhésion d'un pays tiers à la Communauté ne peut avoir lieu que de l'accord unanime de tous les membres originaires; cet aménagement, nous l'avons accepté en signant les traités de Paris et de Rome, et nous devions bien savoir quelles pourraient en être les conséquences. Les Communautés restent donc, pour le moment, identiques à elles-mêmes; plutôt que de se perdre maintenant en de vaines récriminations il faut regarder vers l'avenir et essayer de tirer le meilleur parti de la situation actuelle.

L'attitude du Gouvernement luxembourgeois, dans cette conjoncture, s'inspire des considérations suivantes.

Les relations entre les Six sont en ce moment soumises à une rude épreuve : quelle que soit l'amertume provoquée par les événements de ces derniers jours, il est impératif de tout omettre qui pourrait affecter davantage la cohésion de la Communauté. La solidarité entre les Etats membres doit rester, malgré tout, la loi suprême, quelles que puissent être leurs divergences : il serait contraire à nos intérêts les plus essentiels de porter nos discussions devant les tiers. N'oublions pas que, par le traité de Rome, nous nous sommes solennellement engagés de nous abstenir de toute action qui pourrait mettre en péril la réalisation des buts communs.

La meilleure façon de préserver l'avenir, c'est encore de tourner en ce moment tout notre effort vers la sauvegarde des Communautés. En effet, une tâche immense reste à accomplir en vue des objectifs fixés par le traité de Rome. La voie vers une extension géographique étant pour le moment barrée, je crois qu'il serait sage de concentrer notre intérêt sur les tâches, suffisamment nombreuses et difficiles en elles-mêmes, que nous impose l'établissement et le développement du Marché Commun. Dans cet effort, une attention accrue devra être accordée à l'organisation de nos rapports avec les pays non membres : la tendance vers une Communauté ouverte et libérale nous permettrait en effet de retrouver, sous une autre forme, une partie du moins des avantages que nous recherchions par l'élargissement des Communautés.

Les perspectives qui restent ouvertes devant nous sont encore suffisamment larges, même si elles peuvent paraître moins exaltantes que celles que nous avions entrevues. En poursuivant ainsi cette œuvre limité à la Communauté des Six, nous aurons évidemment soin de ne rien faire qui puisse préjuger les chances d'une reprise ultérieure des négociations qui ne sont que suspendues.

Une fois de plus, notre idéal de l'unification européenne demande de nous la patience, le sens du réel et la modestie. Pour notre part, nous participerons à cet effort constructif qui, à notre avis, est la meilleure manière de préparer l'avenir.

La Semaine Nationale pour la Campagne contre la Faim

Au Luxembourg a eu lieu, du 16 au 23 janvier 1963, une semaine nationale pour la campagne mondiale contre la faim, placée sous le haut patronage de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier.

Rappelons que 1960 les Nations Unies, par leur Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.), déclenchèrent le plan quinquennal de la campagne mondiale contre la faim.

Le Luxembourg, comme tous les pays affiliés à la F.A.O., ne peut pas se désintéresser de cette œuvre hautement humanitaire. C'est ainsi qu'au Luxembourg, tout comme dans les autres pays, un comité national pour la campagne mondiale contre la faim fut créé en automne 1961 par Monsieur Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture.

Ce comité groupait des mmebres de toutes les classes de la population, représentant toutes les opinions et les professions les plus diverses dans la communauté nationale.

Une séance solennelle marqua l'ouverture de la semaine luxembourgeoise pour la campagne contre la faim. Cette manifestation eut lieu le 17 janvier à Luxembourg au Cercle Municipal en présence de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, des représentants du Corps diplomatique, Monsieur Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, Monsieur le Dr Emile Colling, Ministre du Travail, Monsieur Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Monsieur Nicolas Margue, ancien Ministre, Conseiller d'Etat, Monsieur Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monseigneur Alfred Hemes, représentant Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, plusieurs députés, les directeurs des établissements d'enseignement, les chefs de plusieurs administrations de l'Etat, etc.

L'allocution d'ouverture fut prononcée par Monsieur Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture. Nous reproduisons ci-après le texte de cette allocution :

« Altesse Royale,
Excellences,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Il y a trois cents ans, au milieu de la splendeur des fastes et du luxe d'une cour princière, La Bruyère, le bon et rude moraliste, se posait la question désabusée : Quel moyen de comprendre dans la première heure de la digestion qu'on puisse quelque part mourir de faim ?

Et pour nous, au sortir des fêtes de fin d'année et à mi-chemin vers un carnaval déjà proche, quel moyen de nous rendre conscients de ce problème d'autant plus angoissant qu'il est permanent : la faim dans le monde, la faim d'un monde, la faim endémique, celle qui ne fait pas mourir d'un seul coup comme la bombe, le séisme, la catastrophe aérienne, celle qui fait dépérir les races et les peuples avant de faire périr les hommes, et les femmes, et les enfants „quelque part" dans le monde ?

C'est à la prise de conscience du fait historique que constitue la faim dans le monde qu'est vouée la réunion de ce soir auquel le Comité Luxembourgeois pour la Semaine contre la Faim vous a conviés. Par votre présence vous témoignez votre compréhension et vos sympathies; permettez-moi de vous en remercier bien vivement.

Les Nations Unies ont pris l'initiative d'une Campagne Mondiale contre la Faim et c'est leur Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.: Food and Agriculture Organization) qui en a assumé l'organisation et l'exécution. La Campagne elle-même s'étend sur cinq années, de 1960 à 1965. Ainsi, en cette année du Millénaire de notre Cité, et avant de nous livrer aux festivités qui doivent marquer cette année mémorable dans notre histoire nationale, recueillons-nous un instant et tâchons de prendre conscience de l'énormité d'un problème qui, pour la paix et le bonheur du monde, constitue une charge explosive peut-être plus menaçante que tous les stocks d'armes thermonucléaires.

Les chiffres par eux-mêmes sont suffisamment éloquents : Les dix-neuf pays les plus riches de la terre et dont la population ne totalise pas plus de seize pourcent de la population du globe, jouissent de plus de soixante-dix pourcent du revenu mondial.

Les quinze pays les plus pauvres de la terre, habités par plus de la moitié du genre humain, disposent de moins de dix pourcent du revenu mondial. Dans ces pays, insuffisamment développés et que pour de bonnes raisons on appelle „pays en voie de développement", mais qu'on pourrait appeler pour de bonnes raisons également „les pays de la faim", la mort frappe l'homme, en moyenne, à trente ans, alors que la limite fatale se situe ailleurs vers les soixante-cinq ans.

La mortalité infantile atteint 220 pour mille dans les pays affamés; ailleurs elle est de 30 pour mille.

On a estimé que un milliard sept cent millions d'êtres humains gémissent dans le carcan de la faim qui, selon l'expression de Lamennais, constitue les chaînes des esclaves de notre civilisation.

Selon les statistiques, vingt-huit pourcent seulement de la population mondiale disposent d'un régime calorique suffisant.

Ne croyez-vous pas que le désespoir et la sourde révolte de ces mille cinq cent millions d'hommes affamés font peser sur la paix du monde et sa civilisation une menace réelle ?

Le fait est si énorme qu'il en paraît à peine croyable. Et pourtant il s'explique aisément : insuffisance des techniques de production, pénurie des capitaux d'investissement, déficience de l'état sanitaire, carence de l'éducation, voilà les étapes de ce cercle infernal qui conduit inexorablement des populations entières, par la dégradation biologique et morale de l'être, vers une lente autodestruction.

C'est donc fatal et contre la fatalité il n'y a pas de remède, dira-t-on. — Non, même s'il est vrai que la faim et la misère ont toujours existé, l'homme de ce siècle qui a construit les avions à réaction et les fusées spatiales, est capable d'enrayer le mouvement de ce cercle vicieux. Et puisque nous sommes capables d'aider, nous avons l'impérieux devoir, l'obligation morale de le faire.

Les chiffres s'envolent de la mémoire et les statistiques ne parviennent pas toujours à convaincre. Si vous résistez à leur logique, lisez donc les témoignages vécus des témoins directs, lisez un livre atroce comme celui de Josué de Castro, intitulé : „Le livre noir de la faim", contemplez ces photos de l'hindou émacié, de l'enfant squelettique, du bébé affamé dont la bouche muette ne se ferme plus sur le cri de la torture. On ne résiste pas à ces regards contraignants.

Et maintenant que l'émotion a ébranlé nos cœurs, il est bon que notre raison nous dise comment agir.

Le programme alimentaire mondial à établir en juin 1963 à Washington par la F.A.O. ne s'épuisera pas à prévoir l'écoulement de quelques excédents agricoles, fournis aux pays de la faim à titre de dons. Il faut des capitaux, des techniciens, une organisation des marchés, indigènes aussi bien que communautaires; enfin, il faudrait des éducateurs de tout genre pour initier les pays insuffisamment développés au relèvement de leur niveau de vie, par leurs propres moyens.

Les ministres des six pays de la Communauté européenne pendant leurs travaux de Bruxelles et tout au long des négociations pour une extension des Communautés, restent conscients de ces problèmes mondiaux. De plus en plus, la question des prix, le problème de l'organisation des marchés et des échanges de production, se posent à l'échelle du monde. Néanmoins les difficultés, hélas ne manquent pas; mais il serait pourtant regrettable qu'elles nous cachent, ou nous habituent à oublier les problèmes du monde, dont la connaissance exacte ne nous est pas toujours présente à l'esprit. Aussi s'agira-t-il, à l'avenir, de mettre en œuvre les moyens et techniques capables de nous renseigner exactement sur les nécessités, de stimuler la conception de solutions valables, de mettre à l'essai ces ébauches de solutions et d'en suivre l'efficacité suivant un rythme de croissance normal. Il faudra repenser nos propres conceptions économiques, ne pas oublier que l'économie des pays „sous-développés" dépend dans une large mesure de leur propre capacité d'exportation, d'autant plus vulnérable qu'elle repose très souvent sur quelques produits peu nombreux et variés. Il est des pays dont le commerce repose pratiquement sur un seul produit, comme le pétrole ou le riz. Des capitaux devront être injectés dans les économies de ces pays, afin de servir à l'amélioration de l'infrasturcture, à la construction de moyens de communication, à des travaux d'irrigation et, surtout, à l'organisation et à l'extension de l'éducation et des installations sanitaires.

Vous aurez compris que la tâche de la F.A.O. est immense et nécessite des moyens considérables. Mais son appel a été entendu partout : les comités nationaux qui se sont constitués dans les différents pays en sont la preuve. Les parlements et les gouvernements de tous les pays ont alloué des crédits en faveur de cette œuvre de solidarité humaine. Je formule le vœu que notre jeunesse, elle-aussi, prenne conscience de l'urgence de cette œuvre de fraternité internationale. Personne, ni jeune ni adulte, ne pourra plus se désintéresser de la croisade mondiale contre la faim. C'est la tâche de notre génération et chacun de nous est appelé à y contribuer, individuellement.

Dans beaucoup de pays européens, les comités nationaux ont déjà accompli de belles réalisations. Avec les fonds qu'ils ont réunis soit par des subventions de l'Etat, soit par des quêtes publiques, au cours de bazars ou de soirées spéciales, ilst ont entrepris des projets de valeur durable. Les Hollandais ont envoyé des experts agricoles, d'autres pays des techniciens, des médecins ou des vétérinaires. D'autres encore sont en train de faire construire des écoles et la Norvège a eu l'idée de faire imprimer des manuels scolaires dans la langue indigène de l'un ou l'autre pays „sous-développé".

Mesdames, Messieurs, dans ce vaste mouvement de solidarité le Luxembourg ne devra pas rester inactif. Notre pays ne peut se contenter d'inscrice à son budget de l'Etat un modeste crédit, de voir la JAC envoyer en Haute-Volta quelques jeunes paysans qui y apprennent à la population à atteler des ânes à la charrue ou à utiliser la roue dans une brouette primitive. Ces dévouements sont certes d'une haute valeur exemplaire et méritent notre admiration. Mais toute notre population devra s'engager dans l'action. C'est pourquoi j'ai pris l'initiative de constituer un comité national luxembourgeois. Monsieur Gillen, directeur honoraire des Services agricoles, notre délégué permanent auprès de la F.A.O. en a assumé la présidence. C'est lui qui nous exposera dans quelques instants le programme d'action de son comité.

Le Luxembourg est un petit pays et ses moyens sont limités. Mais je suis sûr que nous ne voudrons pas en prendre prétexte pour nous désintéresser de la croisade mondiale contre la faim, pour la liberté, la paix, la fraternité et un avenir meilleur de nos frères, les hommes qui ont faim. Je souhaite un plein succès et un large retentissement dans la conscience nationale, à notre Semaine contre la Faim que j'ai l'honneur de déclarer officiellement ouverte. »

Après le discours de Monsieur le Ministre Emile Schaus, Monsieur Mathias Gillen, Président du Comité luxembourgeois pour la campagne mondiale contre la faim, fit un exposé sur la situation alimentaire dans le monde et sur les buts de la campagne mondiale contre la faim.

La séance d'ouverture fut clôturée par la projection d'un film intitulé : « Première Urgence ».

Les 14 et 15 janvier, des allocutions radiodiffusées furent prononcées en langue luxembourgeoise par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Le programme de la semaine luxembourgeoise pour la campagne contre la faim comprenait entre autres des séances publiques d'information dans de nombreuses villes du pays, notamment à Esch-sur-Alzette, Echternach, Diekirch, Grevenmacher, Lorentzweiler, Ettelbruck, Mersch, Walferdange, Capellen, Remich, etc., diverses allocutions et émissions sur les antennes de Radio-Luxembourg, un colloque radiodiffusé avec des représentants des divers syndicats ouvriers, ainsi qu'une soirée au Théâtre Municipal de Luxembourg, organisée par le Comité luxembourgeois en collaboration avec le Comité pour la campagne mondiale contre la faim du personnel des Institutions Européennes à Luxembourg, les Amis de la Musique et le Cercle de Communauté Européenne du Carbon et de l'Acier.

Au cours de cette soirée musicale, consacrée à un récital de piano de Madame Florence Soon-Kin Wong, professeur au Conservatoire de Luxembourg, des allocutions furent prononcées devant une nombreuse et brillante assistance par Monsieur Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, et Monsieur Albert Coppé, Vice-Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

Au cours de son allocution, Monsieur le Ministre Emile Schaus remercia le comité national luxembourgeois, les services de la C.E.C.A., les autorités ecclésiastiques et communales, ainsi que la presse, la radio, les prédicateurs, le personnel enseignant et tous ceux qui avaient contribué au succès de la semaine luxembourgeoise pour la campagne mondiale contre la faim.

Jean Limpach, Directeur honoraire du Lycée classique d'Echternach †

Le 22 janvier 1963 est décédé, à l'âge de 77 ans, M. Jean Limpach, Directeur honoraire du Lycée classique d'Echternach, Président de la Société d'Embellissement de la Ville d'Echternach, Membre du Conseil National du Tourisme et du Conseil d'Administration de l'Office National du Tourisme.

La mort inopinée de Jean Limpach fut très douloureusement ressentie dans tous les milieux et notamment à Echternach où Jean Limpach jouissait de la sympathie de tous, d'un très grand estime et d'une autorité incontestée.

L'enterrement de Jean Limpach eut lieu à Echternach le 24 janvier en présence de Monsieur Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés, de Monsieur Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, de Monsieur Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, de Messieurs les Directeurs des établissements d'enseignement secondaire, des autorités de la Ville d'Echternach, des membres du Corps enseignant, des diverses associations locales, des élèves du Lycée classique, etc.

Le 23 janvier, Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, se rendit à Echternach pour s'incliner également devant la dépouille mortelle de Jean Limpach.

Né à Kleinbettingen en 1886, Jean Limpach fit ses études universitaires à Paris et fut nommé professeur à Echternach en 1915. Depuis 1927, Jean Limpach était Directeur du Lycée classique. Il prit sa retraite en 1951.

Lors de l'inhumation au cimetière d'Echternach, Monsieur Mathias Thinnes, Directeur du Lycée classique d'Echternach, prononça l'éloge funèbre du défunt. Nous reproduisons ci-après le texte de son allocution :

« Bien que les usages administratifs accordent aux seuls fonctionnaires décédés en activité de service le privilège d'un hommage officiel, nous sentons tous ce que l'observation stricte de cette consigne aurait aujourd'hui d'inhumain et de profondément injuste. Cet homme que nous regrettons a répondu toute sa vie à bien des appels, il a dirigé et animé tant d'œuvres, il s'est dévoué à tant de causes qui, toutes, aujourd'hui, se réclament de lui et viennent lui prodiguer éloges et remercîments. Son école serait-elle seule à ne pas lui adresser quelques mots d'adieu ?

Certes, elle les lui doit, puisque peu de ses professeurs l'ont servie avec plus d'empressement, avec une plus grande fidélité. Un lycée de province, isolé par sa position géographique, toujours un peu préoccupé de son recrutement a, plus que d'autres écoles, besoin d'un corps enseignant cohérent et dévoué qui inspire confiance aux parents et assure son rayonnement au-delà de ses murs.

Tout cela le professeur Limpach l'avait vite compris.

Le hasard l'a envoyé en 1910 comme stagiaire à Echternach. S'est-il félicité de cette décision administrative ? Le fait est que son âme très vite se mit au diapason de la ville et du milieu; ses préférences littéraires allant, au dire de ses élèves, à Virgile et à Ovide, à André Chénier et aux grands romantiques, il est comme prédisposé pour se sentir à l'aise dans une ville empreinte de classicisme et d'histoire, installée dans une nature qui aurait ravi les romantiques. La poésie de Francis Jammes fut le sujet de sa dissertation. Le choix de l'auteur peut étonner. Et pourtant, ne partageait-il pas avec le poète d'Orthez l'amour de la terre, le goût des jardins et des fleurs, n'avait-il pas le même souci de naturel et de spontanéité, l'horreur de tout ce qui est snobisme, grandiloquence et prétention ?

C'est avant tout cette probite foncière, ce refus de toute ostentation qui lui gagnaient le cœur de ses élèves; ils sentaient chez lui la solidité de la science qui jamais ne déviait en pédantisme, en un vain étalage d'érudition.

Son imposante stature commandait le respect; jeune professeur, il savait être exigeant; il n'était jamais cassant; le beau précepte de Saint Benoît :

„honorare omnes homines", il le pratiquait à l'égard des grands et des humbles et surtout à l'égard des élèves. Et c'est ce qui lui valut de tous une admiration reconnaissante et une sympathie illimitée.

Son prestige était fortement établi quand, en mars 1946, le Gouvernement lui confia la direction du Lycée. Poste peu envié en ce moment, puisque, dans une ville pour les deux tiers détruite par la guerre, la vie avait à peine repris, l'école fonctionnait au ralenti avec peu d'élèves, dans des locaux hâtivement restaurés, équipés d'un mobilier de fortune. Tant de difficultés auraient découragé les meilleurs. M. Limpach, qui n'a jamais brigué les honneurs, n'a pourtant cru pouvoir se récuser devant une tâche, si difficile qu'elle fût.

Il n'a été directeur que pendant cinq ans; mais ces années comptent doublement dans l'histoire de notre établissement; ce ne fut pas un règne de transition; ce fut une période de grandes réalisations, l'amorce puissante d'un printemps nouveau.

M. Limpach attaquait tous les problèmes à la fois; il le fit avec sagesse et modération, sans jamais forcer la main à quiconque, mais avec cette insistance de bon aloi devant laquelle finissent par s'incliner les plus récalcitrants. Il faisait discrètement jouer son ascendant personnel, de longues et fidèles amitiés, tout ce qu'en une longue vie il avait accumulé en expérience, en crédit, en sympathie. Sa personnalité rayonnait de bonté, sa main était large, sa table accueillante; la certitude d'être compris, appréciés, remerciés lui conservait ses collaborateurs, lui en gagnait toujours de nouveaux.

Dans cette grande famille que constitue notre petite école, il régnait tel le pater familias, calme et patient, obéi et respecté, recourant à la persuasion plutôt qu'à la rigueur, arbitrant souverainement les petites querelles domestiques.

A son départ, il a légué à son successeur une école rajeunie, vivante, en pleine expansion, très près d'avoir recouvré les effectifs et la vitalité d'avant-guerre.

La retraite ne l'éloigne pas de son école; elle reste sienne; il y revient avec plaisir; il suit ses initiatives avec une satisfaction évidente; il garde de délicates attentions pour les professeurs et les élèves; il prodique ses encouragements à son successeur qui a en lui un guide loyal, un conseiller averti, un dernier recours.

De tout cela nous lui disons aujourd'hui un grand merci.

Madame,

Si nous déplorons tous la disparition prématurée d'un homme qui, sa vie durant, ne fut que bonté, générosité, dévouement, combien plus lourde est la perte que vous éprouvez. Vous me dispenserez d'y insister. Mais soyez assurée que nous l'apprécions à sa vraie valeur et que, de toute notre affection, nous compatissons à votre grande douleur et à celle de votre famille.

L'attachement qui nous a liés au vivant, nous le lui garderons au-delà de la tombe et, ensemble avec vous, nous entretiendrons, dans la ferveur et la piété, la flamme de son souvenir.

Adieu, cher directeur, au revoir dans un monde meilleur ! »

Des allocutions furent également prononcés par Monsieur Joseph Relles, Bourgmestre de la Ville d'Echternach, au nom de la Commission administrative de l'Hospice d'Echternach, et par Monsieur Théophile Dunkel, Président de l'Harmonie Municipale dont Jean Limpach était le Président d'honneur. Une dernière allocution fut encore prononcée par Monsieur Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, en sa qualité de Vice-Président de la Société d'Embellissement de la Ville d'Echternach.

Nouvelles de la Cour

Un communiqué du 4 janvier 1963 du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 17 janvier 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Miloslav Sustal, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la Républiques Socialiste Tchécoslovaque.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Carlos Miro-Quesada, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Envoyé extroordinaire et Ministre plénipotentiaire du Pérou.

*

Un communiqué en date du 16 janvier 1963 du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce que, répondant à l'invitation du Général de Gaulle, Président de la République Française, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince Se rendront en visite officielle en France du 2 au 5 octobre 1963.

*

Le 19 janvier 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Vjekoslav Prpic, Envoyé extraordinaire et Minisrte plénipotentiaire de la République Populaire Fédérative de Yougoslavie.

*

Le 29 janvier 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Gaston Fiankan, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Côte-d'Ivoire.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Guillermo Arguedas P., qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République de Costa Rica.

*

Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu le même jour en audience Son Excellence Monsieur Georges Bresson, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Haute-Volta.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de janvier

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni plusieurs fois durant le mois de janvier 1963 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la séance du 4 janvier 1963, le Conseil de Gouvernement a discuté de problèmes se rapportant à la transformation et à l'écoulement des produits agricoles.

Il a en outre eu un échange de vues sur le projet de la création d'un Conseil Economique et Social ainsi que sur le problème des prix. Le Conseil de Gouvernement a également réglé diverses questions d'administration interne.

Le 11 janvier 1963, les Ministres ont délibéré sur certaines mesures à prendre en cas de grave crise internationale, sur un ensemble de problèmes de protection nationale ainsi que sur des questions de personnel de l'Etat.

Le Conseil de Gouvernement a en outre eu un échange de vues sur des problèmes actuels dans le domaine des rémunérations et des prix.

Lors de la réunion du 18 janvier 1963, le Conseil de Gouvernement a eu un échange de vues sur un avant-projet de loi concernant l'octroi d'un congé spécial de formation, dit « congé culturel », à la jeunesse ainsi que sur le problème des maisons de retraite.

En outre, une convention entre le Luxembourg et l'Espagne sur la sécurité sociale a été approuvé et il a été décidé de créer un Comité mixte de protection sanitaire.

En sa séance du 25 janvier 1963, le Conseil de Gouvernement a entendu un rapport de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères sur la situation internationale. Ensuite, il a entendu un rapport de Monsieur le Ministre des Affaires Economiques sur le ravitaillement du pays en combustibles.

Les Ministres ont en outre délibéré sur des problèmes de protection nationale, sur le problème du logement des ouvriers saisonniers étrangers et sur des problèmes concernant les constructions publiques.

Finalement, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des questions d'administration interne.

Nouvelles diverses

Anniversaire de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse.

Le 23 janvier 1963 a été célébrée en l'église Saint-Jean de Luxembourg-Grund, un service religieux à l'occasion de l'anniversaire de naissance de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

Rappelons ici que depuis l'année dernière la célébration officielle de l'anniversaire de notre Souveraine a lieu le 23 juin de chaque année.

Au service religieux qui fut célébré par Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, assistèrent Leurs Altesses Royales Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, Monsieur le Grand Maréchal de la Cour, les Membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, le Président et le Président d'honneur de la Chambre des Députés,

le Président et les Membres du Gouvernement, des délégations du Conseil d'Etat, de la Chambre des Députés, le Collège échevinal de la Ville de Luxembourg, les chefs des Administrations de l'Etat, des délégations de la Force armée, de la Gendarmerie et de la Police ainsi que des diverses associations patriotiques.

La veille du 23 janvier une retraite aux flambeaux aurait dû avoir lieu devant le Palais grand-ducal, suivie d'un concert publique à la Place d'Armes. Toutefois, en raison du froid exceptionnellement rigoureux, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse avait exprimé le désir que ces manifestations n'eussent pas lieu cette année.

*

Visite officielle en France.

Dans un communiqué publié le 16 janvier 1963 le Département du Grand Maréchal de la Cour annonçait que répondant à l'invitation du Général de Gaulle, Président de la République Française, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince se rendront en visite officielle en France du 2 au 5 octobre 1963.

*

Le 28 janvier 1963 s'est réuni à Luxembourg le Groupe de travail ministériel de la Justice de Benelux sous la présidence de Monsieur Paul Elvinger, Ministre de la Justice du Grand-Duché de Luxembourg. Assistaient à cette réunion Monsieur A. C. W. Beerman, Ministre de la Justice des Pays-Bas et Monsieur P. Vermeylen, Ministre de la Justice de Belgique.

Les Ministres ont examiné certaines questions dont est saisie la Commission Benelux pour l'étude de l'Unification du droit, notamment le projet de Convention sur la procuration et celui sur le contrat d'agence.

Ils ont passé en revue d'autres projets confiés à des Commissions spéciales, tels que la création de la Cour Benelux et la Convention concernant la coopération judicaire et administrative dans le domaine des réglementations se rapportant à la réalisation des objectifs de l'Union économique Benelux.

*

Le commerce extérieur du Benelux en 1962

Se basant sur les chiffres fournis par l'Institut National de Statistique de Belgique et le Bureau Central de Statistique des Pays-Bas, le Secrétariat Général de l'Union Economique Benelux a comparé les données relatives aux importations et exportations Benelux pendant l'année 1962 (chiffres provisoires) aux données relatives aux importations et exportations Benelux pendant l'année 1961. En procédant à cette comparaison, il y a lieu de tenir compte de la réévaluation de l'ordre de 5%, du florin néerlandais en mars 1961.

— Le commerce avec les pays tiers :

Les pays du Benelux ont, en 1962 importé pour une valeur de 404 milliards de FB ou 29,2 milliards de fl de marchandises en provenance de pays tiers (par rapport à 1961, + 5% en francs et + 4% en florins).

Les exportations vers les pays tiers (362 milliards de FB ou 26,2 milliards de fl) ont, par rapport à 1961, présenté une augmentation relative plus importante : + 9% en francs et + 8% en florins.

— Les échanges intra-Benelux :

Les *importations de l'U.E.B.L.* en provenance des Pays-Bas se sont élevées en 1962 à 33,5 milliards de FB ou 2,4 milliards de fl soit, exprimé en francs, 4% de plus qu'en 1961 (3% de plus, en florins). La quote-part des Pays-Bas dans les exportations globales de l'U.E.B.L. se chiffrait en 1962 à 15%.

Les *importations des Pays-Bas* en provenance de l'U.E.B.L. sont montées en 1962 à 52,5 milliards de FB ou 3,8 milliards de fl, dépassant de 8% en francs et de 7% en florins celles de l'année 1961. Près de 20% des importations néerlandaises globales de 1962 provenaient de l'U.E.B.L.

Aperçu de 10 années d'échanges Benelux et intra-Benelux (1953 = 100; sur base du franc)

	Echanges Benelux		Importations U.E.B.L en provenance des Pays-Bas	Importations néerlandaises en provenance de l'U.E.B.L.
	Importations	Exportations		
1953	100,0	100,0	100,0	100,0
1954	112,9	106,0	103,0	118,0
1955	125,7	123,5	113,3	141,5
1956	145,0	134,4	128,9	172,2
1957	155,9	138,8	146,4	180,5
1958	139,1	141,0	148,2	158,0
1959	151,0	155,2	163,9	176,1
1960	174,8	175,4	177,1	202,4
1961	190,6	182,0	194,0	237,6
1962	200,0	197,8	201,8	256,1

Il ressort des données ci-dessus que les échanges Benelux avec les pays tiers se sont doublés au cours des dix dernières années. Les importations U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas ont présenté une expansion analogue tandis que les importations néerlandaises en provenance de l'U.E.B.L. se sont même accrues de plus de 150%

*

Coup d'œil sur l'économie luxembourgeoise en 1962.

Dans son Bulletin Economique du mois de Janvier 1963 le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère des Affaires Economiques donne un premier coup d'œil sur l'économie luxembourgeoise en 1962.

Nous reproduisons ci-après les passages essentiels de cet exposé à titre de documentation :

Après trois années consécutives d'expansion au cours desquelles l'indice général de la production industrielle (base 1947 = 100) est passé de la cote 180 en 1958 à 211 en 1961, l'industrie nationale a témoigné en 1962 d'un niveau d'activité sensiblement en retrait par rapport à l'année précédente. En rapprochant la moyenne de cet indice pour les 10 premiers mois, on constate en effet un recul de 5,6% provoqué en ordre principal par la régression sidérurgique. Celle-ci s'est manifestée sur le double plan du volume et des prix.

Le tonnage d'acier des 11 premiers mois de l'année en cours a diminué de 2,9% par rapport à la production correspondante de 1961 qui, ne l'oublions pas, a coïncidé avec le record absolu en matière de production sidérurgique. Pendant la période envisagée, la production totale de la Communauté a diminué de 1% à la suite de mouvements divergents observés dans les six pays membres de la C.E.C.A. Les sidérurgies italienne, belge et néerlandaise ont enregistré des progressions de respectivement 3,1%, 4,5% et 5,2%, cependant que les aciéries alemandes, françaises et luxembourgeoises, qui interviennent pour 75% dans la production globale de la C.E.C.A., ont accusé des retards de respectivement 2,6%, 2,5% et 2,9%.

Le volume des commandes en carnet à la fin de chaque mois a évolué tout au long de 1962 à des niveaux inférieurs au maximum atteint en mai 1961: Les niveaux extrêmes relevés au cours des 11 premiers mois de 1962 en étaient éloignés de respectivement 29% et 17%.

Exprimées en fonction du volume des commandes en carnet les expéditions d'acier n'ont cessé d'augmenter depuis le début de 1962 en passant de 39,1% au premier trimestre à 40,3% au troisième trimestre et enfin à 50,2% à fin novembre, ce qui révèle un sensible dégonflement des réserves de commandes.

Quant à l'origine des commandes on a assisté à un rétrécissement important de la proportion des ordres en provenance des pays tiers. Celle-ci a en effet glissé de 39,4% au premier trimestre de 1961 à 32,6% au troisième trimestre de 1962, après avoir accusé encore près de 50% en 1952. Il n'y a pas de meilleur indice que l'évolution de ce pourcentage pour apprécier l'avantage qu'a pu représenter pour notre sidérurgie son adhésion au marché commun. Il traduit en effet l'atténuation de la dépendance traditionnelle de nos aciéries vis-à-vis de la grande exportation.

L'extraction de minerai de fer indigène apparaît à son tour en retrait par rapport à 1961 (—14%) pour les 10 premiers mois, alors qu'en cette dernière année on avait encore enregistré un accroissement de l'activité de quelque 8%. Ce phénomène s'observe dans tous les pays producteurs de minerai de fer de la C.E.C.A. Les tonnages extraits en France, en Allemagne, au Luxembourg, en Italie et en Belgique ayant diminué de respectivement 0,2%, 11,3%, 13,1%, 4,6% et 37,0%, il en résulte une diminution globale de 3,6% pour l'ensemble des 5 pays producteurs de minerai de la Communauté. Il n'est pas sans intérêt de noter en passant que la proportion de minerai luxembourgeois dans la consommation totale de minerai par la sidérurgie nationale est passée de 48,9% en 1961 à 42,6% en 1962 après avoir accusé encore 54% en 1957. Cette tendance s'explique par le souci de ménager les réserves nationales qui ne sont pas inépuisables et dans une certaine mesure aussi par la teneur en fer légèrement supérieur des minerais d'importation lorraine.

Evolution de la moyenne des indices de production de différentes branches industrielles

(10 premiers mois des années 1960, 1961 et 1962)

Branches industrielles	1961/1960	1962/1961
Minerai de fer	— 1,0%	— 13,1%
Extraction de la pierre . .	+ 1,0%	— 13,6%
Denrées alimentaires . . .	+ 4,5%	+ 5,9%
Boissons et tabac	+ 6,0%	— 12,7%
Industrie textile	— 14,0%	— 4,8%
Chaussures et articles d'habillement . .	+ 17,0%	— 1,5%
Industrie du bois	+ 4,0%	— 17,0%
Industries chimique et parachimique	+ 4,6%	— 1,6%
Produits minéraux non métalliques	+ 14,1%	+ 2,9%
Transformation des métaux	+ 3,6%	— 2,1%
Production d'énergie électrique	— 2,6%	— 3,3%
Production de gaz	+ 4,0%	+ 2,3%

Pour ce qui est de la situation dans le domaine agricole, il y a lieu de signaler la nouvelle réduction, par rapport à 1961, de 328 unités (4,2%) du nombre des entreprises de 2 à 30 ha. Ce chiffre comprend 247 fermes de 2 à 10 ha qui ont ainsi diminué de 6,7% par rapport à 1961 et de plus de 45% par rapport à 1950.

Les emblavements de froment de même que les rendements ayant été plus faibles qu'en 1961, la récolte sera excédentaire de 7000 tonnes environ. Des débouchés plus favorables que précédemment se sont ouverts pour ces quantités à la suite de la mise en application de la nouvelle réglementation dans le cadre du Marché Commun.

Les livraisons de lait aux laiteries qui, au 1er trimestre 1962, avaient dépassé encore de 1,5% celles du 1er trimestre 1961, accusent des baisses de respectivement 4,5% et 10% au 2e et 3e trimestres. De ce fait et en raison aussi des ventes accrues de produits laitiers en dehors de l'U.E.B.L., des excédents moins élevés de beurre pèsent sur le marché.

Quant à la production de viande, plus de 27 000 porcs et 7 000 bovins ont déjà dû être écoulés à

l'étranger, contre 22 000 porcs et 7 200 bovins en 1961.

Sur le plan des finances publiques, l'accalmie sidérurgique s'est traduite par un recul sensible du rendement de l'impôt sur le revenu des collectivités qui s'est replié de 26%, si l'on compare les neuf premiers mois de l'exercice budgétaire 1962 à la période correspondante de 1961. Il en est résulté une compression de 4,6% des recettes budgétaires ordinaires. Les dépenses ordinaires ayant fléchi de 4,7%, le boni du budget ordinaire s'est rétréci de 581 à 558 millions entre fin septembre 1961 et fin septembre 1962. Par contre, dans le même intervalle, les dépenses budgétaires extraordinaires ont progressé de 367 à 433 millions de francs.

La dette publique a augmenté de 7,2% entre novembre 1961 et novembre 1962 en passant de 8,3 à 8,9 milliards. Cette nouvelle situation est le résultat d'une progression sensible du consolidé qui est passé de 5,1 à 5,9 milliards, suite à l'émission en octobre 1961 d'un emprunt public d'un montant de 500 millions, et d'une légère diminution du moyen et court terme qui, en partie grâce à ce nouvel emprunt, s'est replié de 3,2 à 3,0 milliards.

Quant à la liquidité du secteur bancaire, elle s'est encore une fois renforcée, les dépôts bancaires (dépôts à vue, dépôts en comptes chèques postaux, dépôts à terme, dépôts d'épargne) ayant avancé de 19,9 milliards à fin octobre 1961 à 22,5 milliards à fin octobre 1962.

L'indice du coût de la vie a progressé entre novembre 1961 et novembre 1962 de 0,8% en passant de 132,78 à 133,83. Les dépenses pour l'alimentation se sont allégées de 0,3% par suite d'un recul du prix des pommes de terre, des œufs et de l'huile. Les dépenses pour l'habillement, pour le chauffage et l'éclairage ainsi que pour les articles « divers », par contre, ont avancé de respectivement 1,2%, 4,7% et 4,5%.

*

La Réforme du Système Monétaire International.

Le 24 janvier 1963 M. Paul Coulbois, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques et Economiques de l'Université de Strasbourg, membre du Conseil et Professeur principal permanent de la Faculté Internationale d'Economie Comparée de l'Université Internationale de Sciences Comparées, a fait une conférence à Luxembourg sur le sujet : « La réforme du système monétaire international. »

Cette conférence, à laquelle assistèrent S. Exc. M. Jean Vyau de Lagarde, Ambassadeur de France, S. Exc. le Baron François de Selys-Longchamps, Ambassadeur de Belgique, ainsi que de nombreuses personnalités luxembourgeoises, était organisée par l'Association des Diplômés Universitaires en Sciences Economiques et Commerciales, et était placée sous le haut patronage de S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et de M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques.

1963

*

Association des Journalistes Luxembourgeois.

L'Association des Journalistes Luxembourgeois s'était réunie en assemblée générale ordinaire le 21 janvier 1963 à Luxembourg.

Après les élections statutaires le comité de l'association se compose comme suit : Président : M. Arthur Colbach (Luxemburger Wort); Vice-Présidents : M. Nic. Weber (Radio-Luxembourg(et Mme Liliane Thorn-Petit (journaliste libre); Secrétaire : M. Paul Weitz (Luxemburger Wort); Trésorière : Mlle Claire Rauchs (Revue).

Le Président sortant, M. Jean Kiefer (La Meuse-Luxembourg) a été proclamé Président d'honneur.

Le Mois en Luxembourg (mois de janvier)

3 janvier : A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette est inaugurée une exposition de mappemondes et de cartes géographiques des 16e, 17e et 18e siècles.

4 janvier : Au grand auditorium de Radio-Luxembourg la « Chorale Mixte Municipale » donne un concert spirituel dont l'exécution comporte des œuvres d'André Campra, M. A. Charpentier et W. A. Mozart.

5 janvier : Anniversaire de naissance de S. A. R. Monseigneur le Grand-Dud héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse.

Au Théâtre Municipal à Luxembourg les « Productions Herbert » présentent « Huit Femmes », comédie policière de Robert Thomas.

6 janvier : Au cours d'une cérémonie organisée par la Municipalité d'Esch-sur-Alzette des « carnets d'électeur » sont remis par M. Antoine Krier, député-maire de la ville, aux jeunes gens nés en 1941.

7 janvier : Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette l'ensemble du « Stadttheater Trier » présente « Andorre » de Max Frisch.

8 janvier : Sous les auspices de la « British-Luxembourg Society » Sir Anthony Blunt, directeur du « Courtould Institute of Art » et curateur des collections de S. M. la Reine, fait une conférence illustrée de diapositifs en couleur et ayant pour thème : « The Royal Collection of Pictures. »

9 janvier : Au camp militaire de Capellen, soirée viennoise organisée avec le concours des « Wiener Operettengastspiele ».

10 janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'Opéra Royal de Gand présente «Don Quichotte», opéra en 5 actes de Jules Massenet.

Dans la cadre d'un cycle de conférences faites à Esch-sur-Alzette sur l'art de l'antiquité classique M. Joseph-Emile Muller, chef du Service d'Education Esthétique, parle des bronzes de Sardaigne et des sculptures grecque et étrusque juqu'à la fin du 6e siècle.

Au camp militaire de Diekirch l'ensemble des « Wiener Operettengastspiele » présente « La Valse de l'Empereur », pièce musicale de Johann Strauss.

11 janvier : Au Cercle Municipal à Luxembourg l'artiste-peintre luxembourgeois Mathias Wildanger expose une série d'œuvres récentes.

12 janvier : Sur invitation du Centre d'études de l'enfance inadaptée M. Lucien Cenat, professeur au Centre national de Pédagogie à Beaumont-sur-Oise, fait une conférence sur la situation actuelle de l'enseignement spécial.

Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble du « Stadttheater Trier » présente « Ein besserer Herr », comédie de Hasenclever.

13 janvier : A Pétange la chorale municipale «Ons Hémecht » invite à un grand concert vocal exécuté avec la participation de membres de l'orchestre de Radio-Luxembourg.

15 janvier : Grand gala chorégraphique au Théâtre Municipal à Luxembourg avec la participation de solistes de l'Opéra d'Etat de Vienne.

16 janvier : Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette l'ensemble des « Schweizer Operettengastspiele » présente « Schwarzwaldmädel », opérette de Léon Jessel.

17 janvier : Par une séance solennelle honorée de la présence de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, débute au Cercle Municipal à Luxembourg une semaine nationale pour la campagne mondiale contre la faim.

18 janvier : Au Théâtre Municipal de la Capitale les « Jeunesse Musicales » invitent à un concert symphonique donné par le grand orchestre de Radio-Luxembourg placé sous la direction de Louis de Froment et avec le concours du violoniste Tibon de Machula.

19 janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les « Galas Karsenty » présentent «Tchin-Tchin» de François Billetdoux.

20 janvier : Au cours d'une cérémonie à la salle des fêtes de la Chambre des Artisans S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier remet les diplômes de maîtrise à 216 artisans débutants.

L'administration communale de Mersch invite à une soirée littéraire et musicale consacrée aux œuvres de Nicolas Welter, poète et auteur dramatique luxembourgeois.

21 janvier : A Luxembourg Me Ferdinand Sanam (Syrie), avocat à Paris, parle de la situation des pays arabes du Proche-Orient.

Au Théâtre Municipal à Esch-sur-Alzette, grande manifestation dans le cadre de la semaine nationale pour la campagne mondiale contre la faim.

22 janvier : Dans le cadre de la semaine nationale pour la campagne mondiale contre la faim l'artiste chinoise Florence Soon-Kin Wong donne un récital de piano au Théâtre Municipal à Luxembourg.

23 janvier : A l'occasion de l'anniversaire de naissance de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse un service religieux solennel est célébré en l'église paroissiale St-Jean à Luxembourg-Grund.

24 janvier : A l'établissement « Carrefour » à Esch-sur-Alzette le R. P. Henri Demolder OSB de Clervaux fait une conférence ayant pour sujet : « L'éducation de l'homme à la lumière des dernières découvertes en neuro-physiologie et en psychologie. »

25 janvier : A la Chambre de Commerce à Luxembourg M. J. P. van Dévoet, chef de département à la Belgo-Nucléaire de Bruxelles, fait une conférence sur « les réalisations et les projets nucléaires belges ».

26 janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg le « Westdeutsche Kammerorchester Köln » présente « La Cenerentola », opéra de G. Rossini.

A l'établissement « Melusina » à Clausen l'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg invite à une grande soirée vocale placée sous le patronage de M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et Sciences, et de M. Emile Hamilius, député-maire de la Capitale du Grand-Duché.

A la salle des fêtes du « Carrefour » à Luxembourg, soirée concertante organisée par le «Cercle Amical Catholique » avec le concours du Trio d'Anches de Radio-Luxembourg et de différents solistes luxembourgeois.

27 janvier : A l'église paroissiale de Wasserbillig « l'Ensemble Musical du Limpertsberg »invite à un concert consacré aux maîtres de la musique baroque.

29 janvier : Dans la grande salle de l'Etablissement « Carrefour » à Luxembourg l'écrivain français

M. Gustave Thibon fait une conférence ayant pour thème : « De l'instruction à la culture. »

31 janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg « Exploration du Monde » présente « La grande aventure sous-marine du Ct Cousteau », film de J. Estaud.

Dans le cadre de son cycle de conférences faites à Esch-sur-Alzette sur l'art de l'antiquité classique M. Joseph-Emile Muller, chef du Service d'Education Esthétique, parle de la peinture de l'antiquité classique du 8e siècle av. J. C. au 4e siècle après J. C.

IMP P. LINDEN LUXEMBG.